

Repenser la défamilialisation à l'ère de la circulation transnationale du *care*³⁴

Laura Merla et Florence Degavre

1. Introduction

Depuis plusieurs années, la littérature sur la migration dans les États sociaux européens s'intéresse au rôle des travailleuses migrantes s'occupant d'enfants ou de personnes âgées dans le processus de défamilialisation. Elles sont souvent présentées comme participant à l'atténuation des risques sociaux liés aux tâches de *care* des travailleur-s-e-s, mais leur propre situation de travailleuses migrantes du *care* est généralement exclue de l'analyse, rendant donc leurs propres enjeux de défamilialisation invisibles. Au départ de l'expérience des personnes migrantes issues de pays extra-Européens venues en Europe – et en particulier en Belgique – pour travailler dans le *care*³⁵, notre objectif est d'examiner la défamilialisation sous l'angle de deux littératures jusque là séparées : la littérature sur le *care* transnational et celle sur le potentiel d'émancipation, pour les femmes, des États Providence.

La première section retrace le parcours controversé du concept de défamilialisation tandis que la deuxième examine comment le processus empirique de défamilialisation en Europe dépend d'importants flux migratoires féminins combinés à un type particulier de dispositifs – comme le *cash for care* – dont un des effets est de former un marché du *care* où la main-d'œuvre migrante féminine se retrouve en grand nombre dans une situation d'irrégularité. La troisième section traite précisément du déni ou de la limitation d'accès de cette main-d'œuvre aux dispositifs de défamilialisation dans les États où elles travaillent. Après avoir brièvement présenté, dans la quatrième section, la situation de Natalia et Yasmina, deux travailleuses du *care* en Belgique originaires

³⁴ Ce chapitre a été publié en anglais dans Degavre, F. et Merla, L. *Defamilialisation of whom? Rethinking defamilialisation in the light of global care chains and the transnational circulation of care*. In: Kilkey, Majella; Palenga-Möllenberg, Ewa, *Family Life in an Age of Migration and Mobility: Global Perspectives through the Life Course*, Palgrave MacMillan, 2016, p. 287-311. Il reprend en partie les arguments développés dans Merla, L. et Degavre, F. *Travail domestique des migrantes et solidarité familiale transnationale : Des éléments-clés pour repenser l'accès à la défamilialisation dans les États sociaux européens*. In: Catherine Bourgeois (dir.), *Sortir du capitalisme, sortir du sexisme. Les fausses bonnes idées pour les femmes*. (Pensées Féministes), Université des Femmes: Bruxelles, 2014, p. 177-197. Ce chapitre ne reflète que le point de vue des chercheuses. Les bailleurs de fonds ne peuvent être tenus responsables de son contenu.

³⁵ Formel et informel, y compris le travail domestique, et dans des postes requérant généralement peu de qualifications.

du Salvador, nous montrons que le concept de défamilialisation est principalement défini à partir de critères d'émancipation conçus pour des situations spécifiques, définies à l'intérieur des frontières des États Nations, ce qui le rend inapproprié – en l'état – pour percevoir les enjeux spécifiques de ces deux travailleuses. Cette spécificité tient au fait qu'elles continuent, même en situation de migration, à exercer leurs responsabilités de *care* auprès de leurs proches restés dans un pays du « Sud global », responsabilités dont l'étendue et la nature sont en lien avec un régime de protection sociale généralement très familialiste. L'argument sous-jacent qui sera développé dans ce chapitre est que les personnes migrantes se trouvent à l'intersection de deux régimes de protection sociale : celui du pays d'origine qui détermine le *care* que les travailleuses devront prodiguer à leurs proches et celui du pays où elles résident et travaillent, qui détermine leur capacité à le prodiguer. Les implications théoriques et politiques de cette situation sont présentées dans la conclusion. Nous mettons particulièrement en avant l'importance d'un regard critique sur le potentiel (surestimé) de défamilialisation des politiques sociales européennes et plaidons pour une approche plus ouverte et substantive de la défamilialisation comme mesure du caractère inclusif et gender-friendly des politiques sociales européennes.

2. Controverses du féminisme

La deuxième vague des études féministes a contribué, en Europe, à la conceptualisation du travail reproductif et non rémunéré des femmes (Leira and Saraceno, 2002). Pour de nombreux mouvements de femmes des années 1970, l'État était considéré comme un acteur du système patriarcal et, donc, un frein à leur émancipation. L'insatisfaction par rapport à cette interprétation monolithique du rôle de l'État – exprimé notamment au sein de la littérature sur la variété des types de capitalisme et de rapport État-marché développée par Esping Andersen dans *Three worlds of welfare capitalism* (1990) et ses successeur-e-s – a amené d'autres perspectives sur l'impact des politiques publiques auprès des femmes (Orloff, 1993; Waylen, 1998: 221). Les travaux féministes s'interrogent alors sur l'étendue du soutien des politiques publiques à l'emploi des femmes, sur la présence de services sociaux pour soutenir leur travail reproductif mais aussi sur leur degré de familialisme (Sainsbury, 1994). Ils fondent ainsi une autre approche des États sociaux qui, à côté du rapport marché État, intègre la famille à la fois comme lieu de reproduction sociale et source d'une importante demande de *care* non couverte par le marché et par l'État. Ces travaux montrent l'importance de l'influence réciproque et substantielle que le genre et les États exercent l'un sur l'autre (Kilkey and Bradshaw, 1999).

Knijn et Kremer (1997) plaident pour recentrer l'analyse des États sociaux sur le *care* et plus précisément sur une citoyenneté sociale définissant des droits à prodiguer et recevoir du *care* (1997 : 331-2) En effet, pour elles, une citoyenneté dé-genrée et inclusive doit être basée sur le présupposé que chaque citoyen-ne « *at some time or another has to take care of people they care about* » de la même façon qu'en retour, il-

elle « *need care when they are ill, handicapped, or frail and old* ». Une reconnaissance publique du *care* comme un véritable travail (au travers, notamment des revendications d'une rémunération du travail domestique, « *wages against housework* ») aurait des effets émancipateurs sur les femmes puisque le fait de prodiguer du *care* serait considéré comme un bien public et que ses pourvoyeur-e-s seraient soutenu-e-s dans cette activité.

Cette interprétation du potentiel émancipatoire des États sociaux pour les femmes a été tout d'abord conceptualisée par Lister (1994, 2003) au travers de la notion de « défamilialisation », qui permet d'apprécier « *the degree to which individual adults can uphold a socially acceptable standard of living, independently of family relationships, either through paid work or through social security provisions* » (Lister, 1994:173). Le concept est ensuite appliqué à la situation des mères seules par Hobson (1994) ou Lewis et Hobson (1997) et Kilkey et Bradshaw (1999) qui considèrent cette situation comme exemplaire de celle de tout adulte qui tente d'atteindre un niveau de vie acceptable indépendamment des liens conjugaux. Conformément à l'esprit qui prévalait au moment de la conceptualisation de la défamilialisation par ses auteures, être en mesure de prodiguer du *care* est aussi important qu'exercer un emploi rémunéré. La défamilialisation dès lors, n'est rendue possible que lorsque la pauvreté des mères célibataires est évitée soit grâce à un emploi rémunéré, soit grâce au soutien financier du *care* à temps plein.

Progressivement, alors que le rôle des femmes dans la reproduction sociale commençait à perdre à la fois sa visibilité et sa valeur dans le mouvement et les études féministes (Bähr and Degavre, 2006), les analyses de la défamilialisation commencèrent à se détourner de l'intérêt premier manifesté pour le « soutien à la reproduction » effectué par les femmes. Les inquiétudes exprimées au niveau européen à propos de l'insuffisance de la participation des femmes à l'emploi (Lewis, Campbell and Huerta, 2008) et le renforcement d'une certaine interprétation de l'histoire des femmes en Occident qui voit le travail rémunéré comme seule condition d'accès à l'autonomie, ont alimenté une perception négative du *care* et des obligations familiales. Le *care* comme entrave à l'émancipation a dès lors commencé à sous-tendre les analyses de la défamilialisation. Une grande partie des analyses de l'État social furent piégées par ce postulat en ne retenant que la composante domestique du travail de *care* au détriment de sa nature reproductive et sociale. Étant donné le caractère central, pour la citoyenneté, du travail rémunéré, ce shift a renforcé la conception des femmes comme citoyennes de seconde zone dans la mesure où leur position sur le marché du travail est affectée par leurs responsabilités au niveau du *care* (Knijn and Kremer 1997). La définition d'Esping-Andersen de la défamilialisation (1999) entérine ce *shift* en ne reflétant que l'intérêt des femmes en tant que travailleuses rémunérées contraintes par leur responsabilités de *care* (Kilkey and Bradshaw, 1999). Bamba également situe la réflexion en dehors des enjeux de reproduction sociale lorsqu'elle définit la défamilialisation « *as the extent to which the Welfare State enables women to survive as*

independent workers and decreases the economic importance of family in women's life » (Bambra, 2007 : 327).

La défamilialisation représente certes une réponse importante à des concepts aveugles au genre dans l'analyse des politiques sociales et place l'intérêt des femmes et leurs besoins de *welfare* au centre des préoccupations scientifiques et politiques. Mais elle reste un concept controversé, l'intérêt des femmes étant une entité difficile à identifier, les intérêts des unes et des autres pouvant entrer en concurrence et varier à différentes étapes de leurs propres vies. Par ailleurs, le fait que le potentiel de défamilialisation dans les États européens dépende à présent largement de l'emploi de personnes migrantes avec un statut professionnel précaire est hautement problématique du point de vue de l'émancipation. Le concept est en effet construit et mobilisé pour des contextes européens des années 1990 où aucune analyse n'avait encore pris la mesure du rôle crucial qu'allaient jouer les travailleuses migrantes du *care* dans les systèmes nationaux de *care*. Or les « chaînes globales de *care* » (Hochschild, 2000 ; Hochschild, 2005 ; Yeates, 2012), qui « *describe the growing trend of women migrating to perform care and socially reproductive work* » (FitzGerald Murphy, 2014 : 191) et la « circulation transnationale du *care* »³⁶ (Baldassar and Merla, 2014b), qui examine les flux de *care* entre les migrant-e-s et leur proches dont ils sont distants géographiquement, sont des réalités désormais incontournables. Elles constituent également un défi au postulat que les politiques sociales sont des phénomènes nationaux et imperméables (Bode and Champetier 2012; Van Hooren, 2011). Williams (2011: 30) prévient que '*migrant care workers and their families' care needs challenge nation-based eligibility for care support services, financial supports for caring, pension entitlements, and provisions for flexibility of care responsibilities at work*', mais la littérature sur la défamilialisation n'a jusqu'à présent que très peu pensé cette réalité (voir toutefois Sainsbury, 2006). Les travailleuses migrantes restent considérées du point de vue d'une offre de *care* « sur place », mais pas en tant que récipiendaires ni comme pourvoyeuses de *care* à leurs proches restés au pays : autrement dit, elles sont reconnues du point de vue de la défamilialisation qu'elles rendent possible dans le Nord global, mais la question de leur propre défamilialisation reste largement en suspens. Au contraire de l'approche par les chaînes globales de *care* ou la circulation transnationale du *care*, le concept de défamilialisation est toujours compris comme concernant les nationales du Nord Global, au détriment des réalités qu'elle est sensée couvrir et qui lient désormais le Nord global et le Sud global, de même que les connections Est-Ouest. Par leur objet empirique, ces trois concepts sont désormais intrinsèquement liés.

³⁶ La « circulation du *care* » est définie comme suit: « the reciprocal, multidirectional and asymmetrical exchange of care that fluctuates over the life course within transnational family networks subject to the political, economic, cultural and social contexts of both sending and receiving societies » (Baldassar & Merla, 2014a: 22). Dans ce chapitre nous parlons systématiquement de circulation transnationale du *care*, afin de refléter notre focale sur les dimensions transnationales de ces flux de *care*.

3. La migration : un pilier de la défamilialisation dans les États sociaux du nord

Au début des années 2000, la littérature sur les chaînes globales de *care* a mis à jour un système économique globalisé qui draine des migrant-e-s du « Sud » vers le « Nord » afin de palier à la crise du *care* dans les pays receveurs (Hochschild, 2000 ; Parreñas, 2000). Cette littérature invite à une analyse conjointe de la migration et des politiques de *care* européennes qui, précisément depuis la fin des années 1990, connaissent un mouvement de transformation vers une régulation quasi marchande du secteur à partir de la mise en place de mesures facilitant, entre autres, l'emploi de travailleuses migrantes à des fins de *care* (avec ou sans statut d'emploi régulier, soit dans le travail domestique soit dans l'aide et le soin aux personnes dépendantes) (Bettio, Simonazzi and Villa 2006; Shutes and Chiatti, 2012; Simonazzi 2009; Williams 2012). L'introduction du *cash-for-care* a, de fait, accru l'ethno-stratification du marché européen du *care*, de nombreuses travailleuses entrant dans les secteurs formels et informels du *care* et du travail domestique (Williams 2012). Dans le secteur spécifique du *care* aux personnes âgées l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont opté pour un système de *cash-for-care* qui a encouragé un marché largement dérégulé où les familles deviennent des employeuses directes (Da Roit and Le Bihan, 2009; Degavre, Gambaro and Simonazzi, 2014; Degavre and Nyssens 2012; Rummary 2009). En Grande-Bretagne, une part significative et croissante de travailleur-se-s du *care* sont né-es en dehors du pays, (18 % en contre 8 % en 1998) (Cangiano et al., 2009; Eborall, Will and Woodrow, 2010). Des transferts monétaires tels que l'*Attendance Allowance*, la *Disability Living Allowance* et la *Carers' Allowance* ont permis d'engager des personnes migrantes en tant que pourvoyeur-se-s de *care*. Des permis de travail restrictifs piègent ces migrant-e-s parfois hautement diplômé-e-s dans des salaires et des statuts insatisfaisants.

Le *care* en Allemagne compte environ 100 000 travailleur-se-s d'origine étrangère dont le contrat est souvent de très court terme ou alors effectué avec un visa de touriste. La réforme de 2005 des lois sur l'immigration (*Aufenthaltsgesetz*) a autorisé les travailleur-e-s étranger-e-s à travailler jusqu'à 3 ans dans l'emploi domestique à temps plein si des citoyen-ne-s européen-ne-s ne sont pas disponibles. Le travail non déclaré est toléré de fait, les contrôles étant peu fréquents (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2010). En Italie, l'*assegno di cura* a contribué au développement du marché informel du *care* aux personnes âgées (Simonazzi, 2009, Pasquinelli and Rusmini, 2008). La majeure partie de la population immigrée employée dans le secteur du *care* sont des femmes (Di Santo and Ceruzzi 2009). De même, la demande pour une main-d'œuvre flexible, engagée sur une base irrégulière et faiblement rémunérée a augmenté en Belgique, en particulier dans le travail domestique (Bribosia and Rea, 2002; Caestecker, 2006). L'absence d'études quantitatives mesurant le phénomène rend son évaluation difficile en Belgique, mais la migration dans le cadre du *care* est « *expected* »

to grow due to growing needs and budgetary constraints on the development of formal services in the future » (KCE, 2011). L'étude qualitative de Safuta et Degavre (2013) suggère que les personnes d'origine immigrée répondent à une demande de « top up » aux services existants qui sont encore très peu nombreux sur l'offre de nuit, ou pour ce qui concerne le travail domestique et la « présence rassurante » qui ne peuvent être couverts ni par les titres-services qui ne portent que sur le travail domestique ni totalement par des organisations d'économie sociale dont les tarifs restent élevés. Les situations de live-in sont moins fréquentes en Belgique qu'en Italie parce que les formules de cash-for-care susceptibles de financer ce type de travail sont également limitées (Degavre and Nyssens, 2012) et qu'obtenir un permis de travail en tant que travailleuse étrangère est difficile. Peu de familles choisissent donc cette option (Safuta and Degavre, 2013).

De façon générale, les dispositifs basés sur le *cash for care* ont levé certains obstacles à la mise en place d'un système d'emplois disponibles à large échelle et lié à la migration. En retour, l'expérience des travailleuses migrantes de *care* est à présent profondément ancrée dans les processus de défamilialisation à l'œuvre dans les politiques sociales européennes. Comme l'affirme Kofman : (2012:147) : « *the provision of reproductive labour for wealthier professional women in turn shapes the ability and modalities of different categories of migrants to reproduce their own families* ». C'est ici que se pose la question du niveau d'émancipation des travailleuses migrantes ainsi que leur propre accès aux services sociaux ou transferts monétaires établis par ces mêmes politiques défamilialisantes.

4. Migration : une piste vers la défamilialisation ?

L'enjeu de la défamilialisation n'est pas seulement financier, dans la mesure où la migration en soi peut-être aussi interprétée comme une façon d'affranchir les femmes des liens familiaux et/ou conjugaux. Les femmes travailleuses du *care* migrent en effet pour des raisons très diverses qui ne sont pas purement économiques. Les relations familiales difficiles, la violence ou l'abus sexuel, ou encore la discrimination eu égard à l'orientation sexuelle, le désir d'autonomie ou d'aventure, la nécessité de fuir un pays en guerre ou un contexte politique instable sont souvent citées comme les raisons de la migration féminine (Jolly and Reeves, 2005). Celle-ci peut être une stratégie de survie mise en place par la famille, mais peut aussi résulter du désir d'échapper aux obligations familiales jugées trop lourdes (Baldassar, 2008). Les flux migratoires peuvent donc aussi s'envisager comme s'inscrivant au cœur d'un certain processus de défamilialisation particulier car initié au niveau individuel de la personne à travers l'insertion dans un marché international du *care* (voir par exemple Yépez del Castillo and Merla, 2013).

Mais même s'il peut être émancipatoire, le simple fait de migrer ne se traduit pas par une désintégration automatique du travail reproductif des femmes. Les nouvelles

technologies de la communication offrent la possibilité de rester en contact avec ses proches et peuvent avoir pour un effet paradoxal de renforcer, dans certains cas, le « fardeau » des obligations familiales en donnant l'impression d'une disponibilité constante et quasi immédiate de la travailleuse migrante (Merla and Baldassar, 2011; Baldassar et al, 2016). Le désir initial d'émancipation peut aussi évoluer vers une transformation de l'investissement dans la solidarité familiale, voire vers un réinvestissement. La distance géographique peut aider à (re-)construire l'identité familiale (Bryceson and Vuorela, 2002, Merla & François, 2014). Enfin, le statut précaire et illégal d'emploi et l'isolement social dans les pays de destination peuvent encourager ce réinvestissement dans un lien de *care* de longue distance (Merla, 2010).

4.1. Les conditions de travail dans le *care* : un obstacle à la défamilialisation des migrantes

Le potentiel émancipateur de la migration, aussi réel soit-il, n'épuise pas le sujet de leur défamilialisation qui doit avant tout être formulé en rapport avec leurs conditions particulières de travail. Dans le cas de migrant-e-s originaires de pays tiers (extra-européens) employé-e-s dans des postes dits « peu qualifiés » et qui représentent la focale de cet article, le travail se caractérise par des bas salaires, une protection sociale faible ou absente, par des horaires relativement longs et une absence prolongée de la famille (Queirolo Palmas and Ambrosini, 2008). Le niveau d'indépendance financière des travailleuses et leur accès aux services ou droits sociaux sont tributaires de leur situation d'emploi et de migration. L'accès à un standard de vie socialement acceptable, l'un des indicateurs de la défamilialisation, est donc loin d'être garanti. En l'absence d'une étude à grande échelle, il est difficile d'estimer le revenu des travailleuses qui ont un statut précaire au regard de l'emploi ou du séjour, mais en Belgique, les estimations vont de 800 euros à 1200 euros pour un emploi en *live-in* auprès d'une personne âgée et de 1200 à 1600 euros en *live out* pour 5 à 6 jours de travail par semaine (Safuta 2017).

4.2. Le *care* intra-familial des travailleuses migrantes

L'accès aux services publics ou sociaux, aux transferts ou encore aux arrangements permettant de combiner famille et travail est également un enjeu de la défamilialisation. Les travailleuses domestiques avec enfant ou un membre de leur famille dépendant établis dans le pays de destination éprouveront des difficultés à accéder aux mesures de défamilialisation que sont les crèches ou le crédit-temps dans la mesure où elles ne remplissent pas les conditions d'éligibilité qu'est généralement l'emploi stable et déclaré. L'accès aux dispositifs d'articulation famille-travail est également potentiellement problématique pour celles qui sont occupées dans un statut régulier. Wall and Sao José, qui ont étudié les familles migrantes dans plusieurs pays européens, arrivent à la conclusion que les États-providence remplissent un faible fonction

régulatrice dans la protection de ces familles (2004 : 591). Les travailleuses migrantes dans une situation irrégulière ont été moins souvent étudiées, pourtant celles-ci sont a fortiori largement exclues des mesures de conciliation travail-famille.

4.3. L'invisibilité du *care* transnational intra-familial

Le *care* transnational pour les familles qui sont restées dans le pays de départ est un autre enjeu de la défamilialisation des migrantes en situation régulière ou irrégulière. L'étude de Lutz and Palenga-Möllenberg (2012) éclaire le problème de l'absence de mesures d'articulation, tant dans leur pays de départ que dans le pays de destination, pour les mères et épouses ukrainiennes résidant en Pologne parties pour de longues durées. En l'absence d'arrangements alternatifs de type public ou privé en Ukraine, les mères migrantes doivent confier leurs enfants à des membres de leur famille (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2012: 32). En outre, dans des pays post-socialistes où les responsabilités de *care* ont été transférées « back to families » (Lutz and Palenga-Möllenberg: 2012, 28), les travailleuses affrontent une conception refamilialisée du *care* tout autant que l'absence d'arrangements spécifiques. Et dans les pays hôtes où de tels arrangements existent, ils ne sont généralement pas adaptés aux spécificités émanant du statut de travailleuses accomplissant le *care* dans un cadre transnational.

Avant de nous tourner vers ces besoins spécifiques, nous présentons le cas de deux travailleuses domestiques salvadoriennes en Belgique. Notre réflexion sur le défi que posent les flux migratoires à la défamilialisation est en effet fortement ancrée dans l'observation et l'analyse des expériences vécues par les migrantes elles-mêmes. Nous croyons donc qu'il est essentiel de donner corps aux implications concrètes de la connexion entre la défamilialisation, des chaînes globales de *care* et la circulation transnationale du *care*.

5. Yasmina et Natalia

En 2001, suite à la fermeture de l'entreprise de nettoyage qui l'employait, Yasmina³⁷, mère célibataire âgée de 31 ans, quitte le Salvador pour la Belgique en confiant ses deux filles aux soins de sa mère Carlita. Elle répond ainsi à l'invitation d'une tante installée en Belgique depuis près de 20 ans. Yasmina arrive en Belgique avec un visa touristique de 3 mois, puis entre en situation irrégulière sans introduire de demande de permis de séjour, sachant qu'elle ne remplit pas les conditions pour l'obtenir. Elle loge chez sa tante, pour laquelle elle fait le ménage et la cuisine en compensation de

³⁷ Les cas présentés ici sont tirés d'entretiens réalisés entre 2007 et 2010 par Laura Merla dans le cadre d'une recherche comparative financée par une bourse postdoctorale Marie Curie (Marie Curie Outgoing International Fellowship MOIF-CT-2006-039076 Transnational care), 6^e programme-cadre de l'Union européenne. Elle visait à analyser l'impact de faibles niveaux de capital social, économique et/ou culturel sur la capacité des migrants latino-américains vivant en Australie et en Europe à prendre soin à distance de leurs parents demeurés dans leur pays d'origine. L'Union européenne n'est aucunement responsable de l'usage éventuel qui est fait des informations contenues dans cet article.

l'aide financière que celle-ci lui a apportée pour le voyage. Souhaitant participer à l'éducation de ses enfants malgré la distance, elle communique plusieurs fois par semaine avec ses filles et sa mère et leur envoie de l'argent. Carlita ne bénéficie ni d'une pension, ni de l'accès à des soins de santé financés par l'État.

Après avoir enchaîné des petits boulots – travail domestique non déclaré de quelques heures, voire semaines, auprès d'une succession d'employeurs – Yasmina trouve un emploi stable de domestique non déclaré, par l'intermédiaire de sa tante. Elle fait le ménage, la cuisine et s'occupe des deux enfants d'un couple d'avocats anglo-belges qui l'emploie à raison de 6 jours par semaine et préfère ne pas avoir recours aux titres-services. Elle consacre son seul jour de congé à rembourser la dette contractée auprès de sa tante en faisant le ménage chez elle. Elle ne peut rendre visite à ses enfants au Salvador en raison de son statut d'illégale et de la rareté de ses congés.

Au bout d'un an, elle parvient à financer le voyage en Belgique de ses filles, alors âgées de 13 et 16 ans. Il est convenu qu'elles s'installeront chez la tante. Lorsque les filles arrivent en Belgique, Yasmina est en Espagne où elle voyage avec ses nouveaux employeurs. Sans la prévenir, la tante les déclare au service d'aide à la jeunesse comme mineures non accompagnées. Pensant que sa tante cherche à tirer profit de la situation et ne sachant que faire, Yasmina consulte ses employeurs qui lui conseillent de prévenir les services sociaux de sa présence en Belgique. Elle s'exécute, la peur au ventre. En représailles, la tante expulse les adolescentes de son appartement. Le service d'aide à la jeunesse place les jeunes filles en internat et n'entame aucune procédure à l'encontre de Yasmina. Elles obtiennent à leur majorité un permis de séjour et l'aide financière du Centre Public d'Aide Sociale. Elles louent chacune un studio. Yasmina les voit peu. Au moment de l'entretien (janvier 2010), elle était toujours en statut irrégulier, mais avait introduit une demande de régularisation avec l'aide de ses employeurs dans le cadre de la campagne de régularisation lancée par le gouvernement belge.

Yasmina et ses filles sont en contact permanent avec Carlita, qui vit désormais aux États-Unis chez une autre de ses filles, et la soutiennent financièrement lorsqu'elles le peuvent. Yasmina aurait aimé que sa mère la rejoigne en Belgique, et regrette de ne pouvoir lui rendre visite. Ses congés dépendent en effet entièrement de la bonne volonté de ses employeurs, qui ne lui permettent pas de prendre plus de 2 semaines de vacances consécutives, ce qui rend difficile un voyage au Salvador.

Natalia, la cousine de Yasmina, est arrivée chez leur tante commune en 1999 avec un visa touristique de 3 mois, en confiant ses trois enfants aux soins de sa mère, Josefina. Pendant 2 ans, Natalia occupe divers emplois de travailleuse domestique non déclarée, tout en faisant de son mieux pour rester fortement investie à distance dans l'éducation de ses enfants. En 2002, l'un de ses employeurs lui propose un mariage blanc pour régulariser sa situation et faire venir légalement ses enfants et sa mère en Belgique. Mais celle-ci rentre au pays au bout d'un mois : le Salvador lui manque.

Natalia continue à soutenir sa mère à distance, lui fournissant soutien financier, émotionnel et pratique. Son mariage lui ayant donné accès au permis de travail (permis B), elle vit d'une succession d'emplois précaires, mais déclarés : titres-services, employée de restaurants. Elle déplore que le passage du marché du travail informel au marché du travail formel ait eu un impact négatif sur ses revenus, ses heures de travail étant désormais rémunérées à un taux plus faible.

Au fil des années, Natalia a aidé deux de ses frères et sa belle-sœur à s'installer en Belgique, ainsi que plusieurs de ses amies salvadoriennes. Une forte solidarité lie les membres du réseau amical et familial qu'elle s'est constitué en Belgique. Il permet de faire circuler les informations (offres de travail), conseils et astuces pour communiquer avec la famille au Salvador, prendre soin des enfants ou soutenir financièrement la famille restée au pays. Natalia est heureuse de vivre auprès de ses enfants, mais leur arrivée en Belgique rime avec davantage de contraintes – financières, parce qu'il est plus coûteux d'élever des enfants en Belgique qu'au Salvador, et organisationnelles, parce qu'elle peine désormais à combiner son activité professionnelle et l'éducation de ses enfants. Ses frères et sa belle-sœur lui fournissent une aide précieuse, mais elle ne voit ses enfants que tard le soir. Ses horaires de travail ne sont pas compatibles avec une vie de famille. En outre, les emplois à durée déterminée qu'elle occupe ne lui donnent pas accès aux congés de longue durée pour passer du temps avec ses enfants ou se rendre au Salvador pour s'occuper de sa mère vieillissante.

Celle-ci rejoint la famille en Belgique en 2008, pour ce qui devait à l'origine n'être qu'une visite de courte durée. Josefina était en séjour illégal en Belgique depuis près d'un an lorsque nous l'avons rencontrée, prenant soin de ses petits-enfants et bénéficiant du soutien de ses enfants. Ceux-ci étaient sur le point d'introduire une demande de régularisation pour lui permettre de s'installer définitivement en Belgique auprès d'eux. Il ne s'agit pas pour les enfants de placer leur mère en maison de retraite – idée qu'ils jugent totalement inacceptable –, mais plutôt de s'assurer qu'ils pourront lui fournir eux-mêmes tous les soins dont elle aura besoin³⁸.

Comme évoqué précédemment, la migration des femmes peut être un facteur de défamilialisation, mais l'enjeu de leur défamilialisation ne s'arrête certainement pas là. Ces deux cas non seulement illustrent la précarité légale et financière des migrantes domestiques dans le Nord global, mais aussi leurs propres difficultés à combiner travail non déclaré et leur propre engagement en termes d'aide et de soin auprès de leurs familles distantes. Ils montrent également à quel point les migrantes se trouvent à la jointure de deux systèmes : d'une part celui – souvent très familialiste – de leur pays d'origine qui crée pour leurs proches une grande dépendance par rapport aux solidarités familiales et place des devoirs très lourds sur les épaules des migrants et,

³⁸ Plusieurs études montrent les écarts culturels entre, d'une part, les attentes des personnes migrantes âgées et de leurs proches quant à la manière de prendre en charge des personnes vieillissantes et, d'autre part, les dispositifs existant en Belgique (Moulin, M., Casman, M.-T., Carbonelle, S. et Joly D. 2007).

d'autre part, le système du pays d'accueil qui offre potentiellement un plus haut degré de défamilialisation, mais auquel elles n'ont pas accès. Ce positionnement crée un contexte dans lequel il est primordial que la reconnaissance du caractère oppressif de l'obligation de prendre soin d'autrui aille de pair avec le constat que les membres dépendants des familles des migrantes n'ont pas accès aux dispositifs qui permettent aux familles du Nord d'externaliser leur care. Les États sociaux européens ne peuvent plus prétendre ignorer qu'ils privent ces migrantes de leur capacité à prendre correctement soin de proches qui dépendent entièrement de la solidarité familiale et qui ne peuvent s'appuyer, dans le pays d'origine, sur des dispositifs étatiques.

6. Encastrer la défamilialisation dans le contexte transnational

Le maintien des relations familiales à distance et, en particulier, la contribution des migrant-e-s au bien-être matériel, personnel et émotionnel des membres de leur famille résidant dans le pays d'origine, est au cœur de la littérature sur les familles transnationales. La mobilité transnationale dans le cadre du *care* a été analysée par deux courants principaux : les chaînes globales de *care* et la littérature sur le *care* transnational qui a donné naissance au concept de circulation du *care* (Baldassar et Merla, 2014). Selon le premier courant, le mouvement mondial des migrantes crée un *care drain* (Hochschild, 2005) dans les pays d'origine, étant donné que les envois de fonds sont le seul moyen par lequel les migrants éloignés peuvent s'occuper de leurs proches. Cette vision unidirectionnelle et incarnée de la mobilité du *care*, qui est logique pour l'analyse des marchés du travail mondialisés, repose au départ sur une définition étroite du *care* et conforte l'idée de la culpabilité des mères : leur migration étant supposée affecter automatiquement les enfants restés au pays qui ne peuvent recevoir de l'amour de leur mère que sous forme d'argent (Pyle, 2006).

En revanche, le deuxième courant analyse la mobilité du *care* à travers les économies de la parenté et des relations familiales régies par la norme de réciprocité asymétrique généralisée (Baldassar et Merla, 2014a) et conteste l'idée que la migration crée automatiquement un déficit de *care* dans le domaine familial (Baldassar, Wilding et Baldock, 2007, Baldassar et al., 2014, Mazzuccato, 2013). Cet ensemble de travaux est basé sur une définition multidimensionnelle du *care* qui comprend une variété d'éléments d'ordre physique, émotionnel, moral, pratique, ainsi que le soutien financier et l'hébergement. La circulation du *care* intervient au sein de réseaux familiaux transnationaux transformés en réseaux de solidarité, où divers types de soutien circulent dans des directions multiples, avec différents niveaux d'intensité au cours du cycle de vie, et dans des situations de co-présence physique ou virtuelle (Baldassar et Merla, 2014a). La circulation transnationale du *care* et les chaînes globales de *care* devraient être conçues comme des concepts complémentaires plutôt qu'opposés : alors que les chaînes globales décrivent adéquatement un système d'exploitation mondiale

des travailleuses migrantes afin de combler les besoins de *care* dans le Nord, la circulation désigne les formes du *care* intra-familial et les échanges qui se déroulent au sein de la famille des migrant-e-s à l'échelle à la fois transnationale et locale.

L'implication des différents membres des réseaux familiaux transnationaux dans la circulation du *care* peut prendre quatre formes différentes (Kilkey et Merla, 2014) : la fourniture directe en situation de co-présence physique (par exemple lors de visites dans le pays d'origine ou de réception), la fourniture directe à distance par les technologies de la communication, la coordination à distance et la délégation à une tierce personne ou entité – ce qui peut signifier que la personne qui « délègue » reste toutefois informée de la situation de sa famille de façon à intervenir directement en cas de besoin. Ces types de participation nécessitent des ressources diverses auxquelles les migrant-e-s peuvent avoir un accès variable (Merla 2012, 2015) en fonction de leur âge, de leur origine ethnique, de leur situation migratoire et du cycle familial.

Le premier ensemble de ressources inclut la mobilité (être en mesure de voyager) et la communication (être en mesure de communiquer et d'envoyer le soutien matériel), qui sont également les principaux moyens par lesquels le *care* est fourni. Le deuxième ensemble comprend les ressources nécessaires pour être mobile et communiquer, c'est-à-dire le temps (pouvoir consacrer du temps aux activités de *care*), les finances (avoir des ressources financières suffisantes pour investir dans la circulation du *care*), l'éducation et les connaissances (pour utiliser les technologies de communication) et un logement approprié. Les relations sociales (via l'accès à un réseau social dans les sociétés d'origine et de destination) jouent un rôle de médiateur entre le premier et le second ensemble : elles peuvent aider les migrant-e-s et leurs proches à surmonter les obstacles liés à un accès difficile à la mobilité et à la communication par le financement des déplacements ou l'aide aux personnes ou à leurs proches dans l'utilisation des technologies de communication (Kilkey et Merla, 2014, Merla, 2011).

Les politiques formelles et informelles des pays d'origine et d'accueil influencent fortement l'accès à cette gamme de ressources et la capacité des travailleur-se-s à les utiliser. Selon Kilkey et Merla (2014), les contextes institutionnels dans lesquels les ressources liées à la circulation du *care* sont en partie constituées se déploient au croisement entre régimes de protection sociale et de *care* genré, régime migratoire, régime d'emploi, et politiques et règlements autour des transports et des télécommunications. Ces régimes et règlements interagissent pour créer des contextes particuliers qui facilitent ou entravent la circulation du *care* au sein de différents types de familles transnationales, issues de toutes les catégories sociales. Le niveau et la participation des migrant-e-s à la circulation du *care* et la facilité avec laquelle ils/elles participent à ces échanges en dépendent en grande partie (Merla 2014).

La migration de Yasmina et Natalia se fait dans le cadre du système mondial d'exploitation du travail domestique migrant à bon marché décrit par la littérature des *chaînes globales de care*. En Belgique, leur propre accès à la défamilialisation est fortement compromis par leur statut irrégulier et/ou par des conditions de travail ins-

tables et précaires. Il est donc difficile pour Natalia d'équilibrer l'emploi salarié avec le soin de ses propres enfants résidant en Belgique. Tout au long de leur histoire migratoire, les deux femmes sont restées largement impliquées dans la circulation transnationale du *care* en fournissant (et en recevant) des soins et un soutien à leurs parents géographiquement éloignés, et la forme particulière que cette circulation a prise a été partiellement modulée par leurs difficultés à accéder à des ressources importantes telles que la mobilité, le temps et les finances. Leur capacité de s'occuper de leurs parents éloignés est en grande partie constituée à travers le contexte de la politique sociale de leur pays d'accueil, où elles vivent et travaillent, et qui ne reconnaît pas, ne soulage ou ne soutient pas leurs obligations familiales transnationales. Les besoins de soins de leurs parents éloignés sont à leur tour largement influencés par le régime d'État-providence du Salvador, un régime familialiste qui fournit des niveaux extrêmement faibles de protection sociale à ses citoyens (Martínez Franzoni, 2008).

Ce manque de soutien de l'État dans le pays d'origine crée de lourdes responsabilités pour des travailleuses migrantes comme Natalia et Yasmina, qui doivent assumer des tâches de *care* dans un cadre transnational pour des parents basés dans un régime familialiste et qui travaillent dans un pays qui soutient partiellement des mesures de défamilialisation. D'aucun côté elles ne sont en position de pouvoir recourir à des mesures qui répondraient adéquatement à leurs obligations en matière de *care* transnational. Comme le montre le schéma 1, ces études de cas illustrent la double influence exercée par le régime de *care* du pays d'accueil (qui dépend en partie des travailleuses migrantes) et le régime de *care* de leur pays d'origine (ce qui est visible, chez Yasmina et Natalia, au niveau de la prise en charge de leurs mères âgées et dans le faible niveau de protection sociale qui caractérise le Salvador).

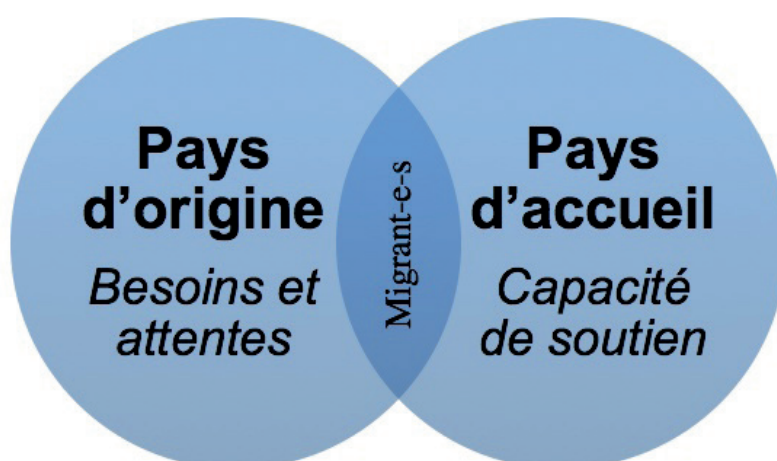


Schéma 1

Plusieurs mesures facilitent la circulation transnationale du *care* familial pour les citoyen-ne-s en mobilité intra-européenne de l'Union européenne, comme la portabilité des pensions permettant aux retraité-e-s européen-ne-s qui se déplacent dans un autre État membre de s'occuper de leurs petits-enfants pour recevoir leurs prestations de pension à l'étranger, ou les congés parentaux permettant aux travailleur-se-s de prendre congé pour s'occuper d'un enfant tout en résidant dans un autre pays de l'Union. En revanche, les politiques migratoires européennes ne favorisent pas l'extension des droits sociaux des migrant-e-s des pays tiers, ni le regroupement familial. L'esprit des politiques publiques européennes tend à favoriser la migration temporaire, saisonnière et circulaire des emplois peu qualifiés (voir par exemple McLoughlin et Münn, 2011). Il existe un lien fort – que certains pays d'accueil assument – entre la précarité de certains segments du *care* investis par la marchandisation, l'accès restreint aux politiques de défamilialisation et, enfin, la migration circulaire imposée à certain-e-s travailleur-e-s migrant-e-s.

Des politiques publiques d'accès aux dispositifs de défamilialisation pour les migrantes dans le pays où elles travaillent et le soutien aux pratiques de prise en charge au sein des familles transnationales restent à définir, en particulier pour les citoyen-ne-s extra-européen-ne-s (Cassarino, 2013). En outre, les migrant-e-s perçoivent les pays de destination comme ayant tendance à dévaluer non seulement le *care* familial mais aussi le rôle joué par les familles élargies. La construction culturelle des relations familiales et de la solidarité intergénérationnelle qui façonne les pratiques des migrant-e-s peut entrer en tension avec les objectifs de la défamilialisation des politiques telles qu'elles sont comprises et conçues de nos jours dans le Nord Global (Merla, 2014). Pour les États providence, le défi consiste à reconnaître que la défamilialisation doit concerner toute personne en lien avec son statut de travailleur-se et qu'elle doit impérativement être adaptée aux spécificités de la prise en charge transnationale du *care*.

7. Conclusion

La défamilialisation fait l'objet de débats parmi les chercheur-e-s féministes et chez les spécialistes des politiques sociales. Ce chapitre invite à y réfléchir à partir de l'expérience de migration vers le Nord Global et dans le cadre d'emplois à bas statut dans le secteur du *care* qui, pourtant, remplissent une fonction essentielle de défamilialisation au sein des régimes d'État sociaux du Nord. Ce chapitre plaide pour une approche substantive qui, simultanément, articule les niveaux macro de l'analyse des politiques sociales avec le niveau micro des individus qui rendent possible ou bénéficient des politiques de défamilialisation, et ré-envisage le fait de désirer prodiguer ou recevoir du *care* (présent dans une certaine approche de la reproduction sociale), comme une des dimensions du concept de défamilialisation. Elle s'écarte ainsi des approches dominantes qui s'appuient encore largement sur une vision unique du *care* comme un fardeau dont les femmes doivent s'affranchir pour accéder à leur indépen-

dance individuelle sur le marché du travail. Le niveau micro de la défamilialisation est celui de ses bénéficiaires et de celles et ceux qui en sont les agent-e-s en tant que travailleur-se-s du care. C'est aussi le niveau où « *individual practices, identities and positions come into view* » (Lutz and Palenga-Möllenberg, 2011: 354). La perspective du *care* transnational montre que les travailleuses migrantes sécurisent leur subsistance quotidienne en mobilisant un ensemble de ressources et de stratégies autres que celles offertes au sein des régimes d'Etat sociaux, que ce soit celui du pays d'accueil ou du pays d'origine.

Les enjeux de défamilialisation ne sont pas déconnectés de cette perspective puisque les chaînes de *care* ou encore les flux transnationaux révèlent que la défamilialisation se joue au moins sur ces deux territoires. Il s'en suit qu'une conceptualisation multisituée de la défamilialisation nécessite d'élargir l'échelle d'observation et de reconnaître qu'elle doit se réaliser en deçà et au-delà des frontières nationales. L'étude des flux transnationaux montre que les solidarités familiales peuvent soutenir et encourager la migration des femmes, mais que celles-ci continuent à jouer un rôle très important en termes de *care* auprès de leurs familles distantes. À travers la migration, les femmes s'émancipent certes de certains liens familiaux ou conjugaux, mais elles acquièrent souvent un rôle économique plus important auprès de leur propre famille. Cette possibilité d'une dépendance (économique) inverse plaide en faveur d'une application prudente du concept à leur situation.

Il y a aussi une tension potentielle entre la valeur symbolique que la théorie du *care* transnational attribue précisément au *care* et la suspicion de son caractère oppressif dans l'interprétation dominante de la défamilialisation. Le retour en grâce du concept de reproduction sociale dans le champ des études féministes constitue une invitation à rouvrir le débat autour d'une défamilialisation comme accès à des services sociaux et au travail rémunéré à partir de l'idée d'un temps pour le care, et contre l'idée qu'elle intervient principalement comme un arbitrage entre *care* et travail en faveur de ce dernier. Cette invitation renvoie aux premières demandes du mouvement féministe : « *To have choices requires having time, and 'to have time' means to work less* » (Dalla Costa and James 1973, 38 cited by Weeks, 2011: 125-6). Cette proposition porte aussi sur une meilleure répartition du travail domestique non rémunéré et du *care*. Dans une approche substantive et dans l'idée de refléter l'expérience des femmes migrantes travailleuses du *care*, il doit être possible de reconnaître ce caractère multidimensionnel et de souligner l'importance, pour tout-e adulte, d'être en mesure de choisir de prodiguer du *care* ou non, à tout moment et sans être pénalisé-e, puisque s'occuper d'autrui est fondamental pour accéder à un niveau acceptable de vie.

Cette invitation ouvre la voie à des recherches futures. Elle insiste sur l'importance d'approfondir la connexion entre accès à la défamilialisation (et, plus globalement, à la solidarité institutionnalisée dans des espaces), genre et racisation. Il est nécessaire d'explorer, pour chaque situation nationale, comment les politiques sociales et migratoires se croisent et en quoi cette intersection repose sur une forme d'injonction

paradoxe aux travailleuses migrantes du *care* qui contribuent à la défamilialisation sans en bénéficier ni contribuer à sa philosophie sous-jacente. Dans ce sens, la nature même de la défamilialisation ne peut se penser en dehors de l'étendue de sa couverture.

Connecter les chaînes globales de *care*, le *care* transnational et la défamilialisation est un défi intellectuel et politique. Dans le contexte du Nord global, la situation spécifique et les besoins des agent-e-s de la défamilialisation sont encore trop souvent ignorés, que ce soit par les théoricien-ne-s de la défamilialisation ou les autorités publiques. La spécificité de leurs besoins dépend de leur statut, de leurs conditions de travail dans le pays d'accueil et aussi du niveau de protection sociale et de services pour leurs proches dans le pays d'origine, un niveau qui est souvent faible dans les deux cas. La poursuite de la défamilialisation dans un État particulier peut donc, paradoxalement, amener à une stagnation des inégalités de genre et une plus grande inégalité entre femmes d'autre part. Les travailleuses qui participent à la défamilialisation dans le Nord global en sont elles-mêmes exclues, ce qui est hautement problématique.

Il est nécessaire de repenser le cadre des politiques publiques qui permettraient aux travailleuses d'accéder aux mesures défamilialisantes afin qu'elles puissent, elles-mêmes, être soutenues dans leur *care* transnational, où qu'elles travaillent. Williams (2011 : 36) plaide pour une compréhension extensive et transnationale de l'égalité et de la conciliation famille-travail. Cela passe par trois types de mesures concrètes selon nous : une adaptation des régimes de protection sociale et de *care* aux situations et besoins spécifiques des travailleuses migrantes afin de faciliter leur accès aux ressources financières et temporelles dont elles ont besoin pour s'occuper des membres de leur famille. Ensuite, l'accès des migrantes à des emplois stables et bien rémunérés dans le secteur du *care*, ce qui facilitera leur accès au droit à prendre du temps pour le *care*. Enfin, l'encouragement de mesures de regroupement familial pour les travailleuses qui souhaitent en bénéficier (Fresnozat Flot 2009).

Bibliographie

- Baldassar, L. (2008) 'Debating culture across distance: transnational families and the obligation to care' in Grillo, R. (ed) *Immigrant families in multicultural Europe: debating cultural difference* (Amsterdam : Amsterdam University Press).
- Baldassar, L., C. Baldock and R. Wilding, R. (2007) *Families caring across borders: migration, ageing and transnational caregiving* (London : Palgrave MacMillan).
- Baldassar, L., Kilkey, M., Merla, L., and Wilding, R. (2014) 'Transnational Families' in Treas, J, Scott, J and Richards, M (eds) *The Wiley-Blackwell Companion to the Sociology of Families*. Wiley).

- Baldassar, L. and Merla, L. (2014a) 'Introduction : Conceptualizing care circulation' in Baldassar, L. and Merla L. (eds) *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life* (New York and Abingdon : Routledge)
- (2014b) 'Care circulation : Families, mobility and caregiving' in Baldassar L. and Merla L. (eds) *Transnational families, migration and the circulation of care: understanding mobility and absence in family life* (New York and Abingdon : Routledge).
- Baldassar L, Nedelcu M, Merla L, et al. (2016) ICT-based co-presence in transnational families and communities: challenging the premise of face-to-face proximity in sustaining relationships. *Global Networks*, published online.
- Bambra, C. (2007) 'Defamilialization and Welfare State regimes: a cluster analysis', *International Journal of social welfare*, 16, 326-338.
- Bähr, K. et Degavre, F., (2006), « Reproduction contre accumulation : pour une nouvelle intégration des problématiques “Femmes” et “Développement” » in Froger G. (ed.), *La mondialisation contre le développement durable*, coll. Ecopolis (Bruxelles : P.I.E. Peter Lang).
- Bettio, F. and Villa P. (2006), 'Change in care regimes and female migration : the 'care drain' in the Mediterranean', *Journal of European Social Policy*, 16 (3) 271-285.
- Bode I. and Champetier, B. (2012) 'L'européanisation des régimes de *care* aux aînés. Apports d'une méthode ouverte de comparaison », *Sociologie*, 3 (3) 283-298.
- Bribosia, E. et Rea, A. (2002), « Le débat sur les nouvelles migrations en Belgique à la lumière des politiques migratoires récentes » in Bribosia E et Rea A (eds) *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen* (Bruxelles : Complexe).
- Bryceson, D. and Vuorela.U. (2002) *The transnational family : new European frontiers and global networks* (New York : Berg).
- Caestecker, F. (2006) « Histoire de la migration aux XIX^e et XX^e siècles (1830-2000) » in Khader, B. et al. (eds) *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire* (Bruxelles : Bruylant).
- Cangiano, A., Shutes, I., Spencer, S., and Leeson, G. (2009) *Migrant Care Workers in Ageing Societies : Report on Research Findings in the UK* (Oxford : COMPAS).
- Cassarino, J-P. (2013) 'The drive for securitized temporariness' in Triandafyllidou A (ed) *Circular migration between Europe and its neighbourhood. Choice or necessity?* (Oxford : Oxford University Press).
- Da Roit, B., and Le Bihan, B. (2009) « La prise en charge des personnes âgées dépendantes en France et en Italie. Familialization ou défamilialization du *care* ? » *Lien social et Politiques*. 62, 41-55.
- Dalla Costa, M. and James, S. (1973), *Women and the Subversion of the Community/ À Woman's Place*, (London : Falling Wall Press).

- Degavre, F., and M. Nyssens (Dir.), Bode I., Breda J., Fernandez J.-L., Simonazzi A. (2012) *Care regimes on the move. Comparing home care to dependent older people in Belgium, England, Italy and Germany*, research report, (Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain).
- Degavre, F., Gambaro, L., and Simonazzi, A. (2014) 'Pragmatique ou radicale ? La défamilialisation par les politiques d'aide à domicile en Europe' in Marquet J., and Marquis, N., Vuilleminot, A.-M., *Corps soignés, corps soignants : les soins infirmiers de la formation à la profession* (Louvain-La-Neuve : Academia Lharmattan).
- Di Santo, P., F. Ceruzzi. (2009) *Developing and ensuring quality. National report Italie*. (Rome : Interlinks) http://interlinks.euro.centre.org/sites/default/files/WP4_IT_final.pdf
- Eborall, C., Fenton, W., Woodrow S. (2010), *The State of the Adult Social Care Workforce in England : the Fourth Report of Skills for Care's Research and Analysis Units*, Leeds, Skills for Care.
- Esping-Andersen, G. (1990) *The three worlds of welfare capitalism* (Cambridge and Oxford : Polity Press).
- Esping-Andersen, G. (1999) *Social foundations of post-industrial economies* (Oxford : Oxford University Press).
- FitzGerald Murphy, M. (2014) 'Global care chains, commodity chains, and the valuation of care: a theoretical discussion' *American international journal of social science*, 3, 191-199.
- Fresnoza-Flot, A. (2009) 'Migration status and transnational mothering: the case of Filipino migrants in France', *Global Networks*, 9, 252-270.
- Hobson, B. (1994), 'Solo Mothers, Policy Regimes, and the Logics of Gender,' in Sainsbury D. (ed), *Gendering Welfare Regimes* (London : Sage).
- Hochschild, A. (2000) 'Global care chains and emotional surplus value' in Hutton W. and Giddens A. (eds) *On the Edge: Living with Global Capitalism*. (London : Jonathan Cape).
- Hochschild, A. (2005) 'Love and gold' in Ricciutelli L. (ed.) *Women, power and justice: a global perspective* (Toronto : Zed/Innana Books).
- KCE (2011), *Rapport annuel, Centre d'expertise en soins de santé*, (Bruxelles : KCE) https://kce.fgov.be/sites/default/files/page_documents/KCE_Rapport_Annuel_2011.pdf
- Kilkey, M. and J. Bradshaw (1999) 'Lone mothers, economic well-being, and policies' in Sainsbury D. *Gender and Welfare State Regimes*, (Oxford : Oxford University Press).
- Jolly, S. and Reeves, H. (2005) *Gender and migrations. Panorama* (Brighton: Bridge).

- Kilkey, M. and Merla, L.(2014) ‘Situating transnational families’ care-giving arrangements: the role of institutional contexts” *Global Networks*, 14, 210-229 (first published online in 2013).
- Kofman, E. (2012) “Rethinking Care Through Social Reproduction: Articulating Circuits of Migration. Social Politics”, *International Studies in Gender, State & Society*, 19,142-162.
- Knijn, T., and M. Kremer. (1997) “Gender and the caring dimension of Welfare States : toward inclusive citizenship”, *Social Politics*, 4(3), 328-361.
- Leira A. and Saraceno C. (2002) ‘Care: actors, relationships and contexts’ in Hobson, B., Lewis J. and Siim B. (eds.) *Contested Concepts in Gender and Social Politics*, (Edward Elgar Publishing).
- Lewis, J., B. Hobson, B. (1997) ‘Introduction’ in. Lewis., J. *Lone mothers in European welfare regimes : shifting policy logics* (London and Philadelphia : Jessica Kingsley Publishers).
- Lewis J., Campbell M. and Huerta, C., (2008), ‘Patterns of paid and unpaid work in Western Europe: gender, commodification, preferences and the implications for policy’, *Journal of European Social Policy* 18(1), 21–37.
- Lister, R. (1994), “She has other Duties” : Women, Citizenship and Social Security’, in Baldwin S., Falkingham J. (Eds.), *Social Security and Social Change: New Challenges*, (Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf).
- (2003), *Citizenship – Feminist perspectives*, (New York, New York University Press).
- Lutz, H. and Pallenga-Möllenbeck, E. (2010), ‘Care work migration in Germany: Semi-compliance and complicity’, *Social Policy and Society*, 9 (3), 419-430.
- Lutz, H. and Pallenga-Möllenbeck, E. (2011), ‘Care, Gender and Migration: Towards a Theory of Transnational Domestic Work Migration in Europe’, *Journal of Contemporary European Studies*, 19 (3), 349–364.
- Lutz, H. Pallenga-Möllenbeck, E. (2012) ‘Care Workers, Care Drain and Care Chains: Reflections on Central Perceptions in the Debate about Care and Migration’ in Erel E. (Hg.) *Transnational Care : Changing Formations of Citizenship, Family and Generation. Special Issue of Social Politics* 19 (1) 15-37, <http://sp.oxfordjournals.org/content/early/2012/01/18/sp.jxr026.short?rss=1>
- Martínez Franzoni J. (2008) « Domesticar la incertidumbre en América Latina. Mercado laboral, política social y familias » (San José (Costa Rica) : Universidad de Costa Rica).
- Mazzucato, V. (2013) ‘Transnational families, research and scholarship’ in *The Encyclopedia of Global Human Migration*. (Blackwell Publishing Ltd).
- McLoughlin, S. and Münn R. (2011) *Temporary and circular migration : opportunities and challenges*, European Policy Centre Working paper n°35.

- Merla, L. (2010), 'La gestion des émotions dans le cadre du devoir filial. Le cas des migrants salvadoriens vivant en Australie occidentale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 41, 39-58.
- (2011) « Familles salvadoriennes à l'épreuve de la distance », *Autrepart*, 57/58, 145-162.
- (2012) 'Salvadoran transnational families, distance and eldercare : understanding transnational care practices in Australia and Belgium' in (Geisen T., Studer T. et Yildiz E., (eds.) *Migration, Familie und Soziale Lage: Beiträge zu Bildung, Gender und Care.* (Wiesbaden : Springer VS).
- (2014) 'A macro perspective on transnational families and care circulation: situating capacity, obligation, and family commitments' in Baldassar L. and Merla L. (Eds) *Transnational Families, Migration and the Circulation of Care: Understanding mobility and absence in family life*, (New York and Abingdon: Routledge).
- (2015) *Les solidarités familiales transnationales au travers du prisme de la circulation du care*. In: Hassan Bousetta, Sonia Gsir, Marc Jacquemain, Marco martiniello et Marc Poncelet, *Villes connectées. Pratiques transnationales, dynamiques identitaires et diversité culturelle*, Presses universitaires de Liège : Liège, p. 15-36
- Merla, L. and Baldassar L. (2011) 'Transnational caregiving between Australia, Italy and El Salvador: the impact of institutions on the capability to care at a distance' in Addis E, Villota Pd, Degavre F, et al. (eds) *Gender and well being: the role of Institutions*. (London : Ashgate).
- Merla, L. et François, A (2014) *Distances et liens* (Louvain-la-Neuve : Academia L'Harmattan)
- Moulin, M., Casman, M.T., Carbonelle, S. et Joly, D. (2007), *Migrations et vieillissement*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- Orloff, A. (1993) 'Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and welfare states' *American Sociological Review* 58 (3), 303-328.
- Parreñas, RS. (2000) 'Migrant filipina domestic workers and the international division of reproductive labor' *Gender & Society* (14) 560-580.
- Pasquinelli, S., Rusmini, G. (2008) *Badanti: la nuova generazione. Caratteristiche e tendenze del lavoro privato di cura*, (Milano, Istituto per la ricerca sociale).
- Pyle, J. L. (2006), 'Globalization and the increase in transnational care work : The flip side' *Globalizations*, 3, 297-315.

- Queirolo Palmas, L. et M. Ambrosini. (2008.), “Les leçons de l’immigration latino-américaine vers l’Europe et l’Italie” in Yépez del Castillo I. et Herrera G., *Nouvelles migrations latino-américaines en Europe. Bilans et défis*. (Barcelona et Louvain-la-Neuve : Publicacions i edicions de la Universidad de Barcelona et Presses universitaires de Louvain).
- Rummery, K. (2009), ‘A comparative discussion of the gendered implications of cash-for-care schemes : markets, independence and social citizenship in crisis?’, *Social policy and administration* (6) 634-648.
- Safuta, A. and Degavre, F. (2013), ‘What has Polanyi got to do with it? Undocumented migrant domestic workers and the usages of reciprocity’, in Oso L. and Ribas Mateos N., *The international handbook on Gender Migration and Transnationalism: Global and Development Perspectives* (Edward Elgar Publishing).
- Safuta, A., (2017), *Between familialism and formalization: Domestic services provided informally by migrant domestic workers in two diverging policy contexts*, PhD thesis, Université Catholique de Louvain.
- Sainsbury D. (1994) (ed), *Gendering Welfare Regimes* (London : Sage).
- Sainsbury (2006), Immigrants’ social rights in comparative perspective: welfare regimes, forms of immigration and immigration policy regimes, *Journal of European Social Policy* 16(3): 229–244
- Simonazzi, A. (2009) ‘Care regime and national employment models’ *Cambridge Journal of Economics*. 33(2) 211-232.
- Shutes, I., Chiatti, C. (2011) ‘Migrant Labour and the Marketisation of Long-Term Care in Italy and the UK’, paper presented at the *ESPA-net Annual Conference*, University of Valencia, 8-10 September 2011.
- Van Hooren, F. (2011) *Caring Migrants in European Welfare Regimes: The Policies and Practice of Migrant Labour Filling the Gaps in Social Care* (Thesis submitted for assessment with a view to obtaining the degree of Doctor of Political and Social Sciences of the European University Institute, EUI), Florence: EUI.
- Wall, K. and José, J. S. (2004) ‘*Managing Work and Care: A Difficult Challenge for Immigrant Families*’, *Social Policy & Administration* 38, 591–621. doi: 10.1111/j.1467-9515.2004.00409.x
- Waylen, G. (1998) ‘Gender, Feminism and the State’, in Randall, V. and Waylen, G. (eds) *Gender, Politics and the State*, (London : Routledge).
- Weeks, K. (2011) *The Problem with Work: Feminism, Marxism, Antiwork Politics, and Postwork Imaginaries*, (Duke University Press).
- Williams, F. (2011) ‘Towards a transnational analysis of the political economy of care’, in Mahon, R. and Robinson, F. (Eds) *Feminist ethics and social policy. Towards a new global political economy of care*, (Vancouver : UBC Press).

- (2012) ‘Converging variations in migrant care work in Europe’ *Journal of European Social Policy* 22 (4), 363-376.
- Yeates, N. (2009) *Globalizing care economies and migrant workers: explorations in global care chains*, (Basingstoke: Palgrave MacMillan).
- Yeates, N. (2012) ‘Global Care Chains : A State of the art Review and Future Directions in *Care transnationalization Research*. *Global Networks* 12(2), 135-154.
- Yépez del Castillo, I and Merla, L. (2013) “Stratégies familiales, projets migratoires et mobilité sociale : les envois de fonds comme vecteurs de reproduction sociale et d’autonomisation” *Cahiers Genre et Développement* 9, 205-215.